

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 34  
**Présents :** 25  
**Votants :** 31

**N° ordre**  
**23-62**

**N° ordre dans la séance :**

**DE-04042023-02**

**Date de la convocation :**

**27/03/2023**

**Date de la publication :**

**SÉANCE DU 04 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le quatre avril à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE Franck.

**Présents** : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline LE CERF, Marc MEO, Anne-Laure PETITE, Marc GUILLAND, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Eric BONNET, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylvianne GUILLERMET, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Loïc MONTEIRO, Katerina CHAPMAN, Thierry CURTELIN, Christelle BOUVIER conseillers

**Absents excusés** : Sylvain BOIS (procuration à Jean-Marc DUPONT), Mélisande MACONE (procuration à Eric BONNET), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Frédéric DI PAOLO (procuration à Robert VILLARD), Christelle MARCHAND (procuration à Anne-Laure PETITE), Emilie VALTON (procuration à Madame TRABALZA), Déborah GLEYZE, Dominique SCALMANA, Mickaël MOUTOT

**Secrétaire de séance** : Robert VILLARD

**OBJET : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET CCAS DE LA COMMUNE HISTORIQUE DE CULOZ**

Le conseil municipal, après s'être fait présenter le budget primitif du CCAS de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2022 du budget CCAS de la commune historique de Culoz,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

CONSIDERANT que tout est exact,

**DECLARE à l'unanimité que le Compte de Gestion du budget CCAS de la commune historique de Culoz dressé pour l'exercice 2022, par le Receveur, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures.

Le Maire  
**Franck ANDRE MASSE**

